

Objet : *RD - Approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Daniel Bouchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 11

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmis - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 056-25 C

objet **RD - Approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 19 septembre 2024, a approuvé l'implantation du nouveau centre d'exploitation des bus urbains sur le site des anciens abattoirs de la ville de Chambéry situé dans la zone de Bissy, avenue de la Houille Blanche.

Contexte

Grâce à son bassin d'emploi, sa proximité avec le tourisme de sports d'hiver, son université et son cadre de vie, l'agglomération chambérienne attire toujours plus d'habitants. De ce fait, les déplacements sont en augmentation et la part modale de la voiture reste élevée en comparaison aux autres modes de transport.

L'ambition de Grand Chambéry est de développer son offre de transport pour favoriser le report modal de la voiture vers le bus, et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et à accompagner la mise en place de la ZFEm. Le nombre de bus mis en circulation est un élément clé de ce report modal, qu'il est impossible d'atteindre avec l'actuel dépôt bus sous-dimensionné.

Par ailleurs, le projet visera à accompagner la transition du parc de bus majoritairement diesel vers un parc de véhicules à très faibles émissions en utilisant des énergies renouvelables bas carbone. Le nouveau dépôt permettra de disposer d'installations aux normes et correctement dimensionnées pour diversifier les choix d'énergie (électricité, biogaz) tout en respectant les distances et normes de sécurité. Ainsi, ce nouveau dépôt permettra d'accompagner la transition écologique de l'offre de mobilité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que les consommations énergétiques tout en développant l'offre.

Cadrement du programme

Le projet consiste à doter l'agglomération d'un nouveau centre d'exploitation et de maintenance des bus urbains Synchro en lieu et place du dépôt actuel dimensionné pour 70 véhicules, situé avenue des Chevaliers Tireurs à Chambéry.

Le projet de construction du dépôt est structuré pour accepter une exploitation basée sur un nombre de 95 véhicules. Le futur dépôt regroupera les entités nécessaires au fonctionnement du réseau de bus de façon optimisée :

- le stationnement pour 95 bus (25 articulés et 70 standards), avec les installations de recharge de véhicules à la place (GNV ou électrique),
- un pôle exploitation de 535 m²,
- un pôle administratif de 388 m²,
- un pôle technique avec les ateliers de 1 858 m²,
- des ombrières photovoltaïques d'une surface de 1 500 m²,
- un parking en ouvrage pour les véhicules légers avec un dimensionnement de 120 places,
- une station de compression pour les bus bioGNV,
- une station de lavage des bus.

Au vu de l'objectif affiché dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP à travers la politique de renouvellement du parc de bus vers un parc à très faibles émissions (achat de 25 véhicules bioGNV et 5 véhicules électriques jusqu'en 2029), le programme du nouveau dépôt ne prévoit pas l'implantation de station gasoil sur site, affichant ainsi l'ambition de construction d'un dépôt « éco-responsable ».

Une phase de transition d'exploitation pour les derniers véhicules gasoil présents sur le site sera mise en œuvre, notamment avec un avitaillement possible à proximité immédiate du dépôt.

Le coût estimatif des travaux de construction au stade de la programmation s'élève à 16 600 000 € HT.

Le budget global de l'opération, avec les travaux préparatoires de libération de l'emprise et de dépollution du terrain, ainsi que l'aménagement des accès et les frais annexes (dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre) s'élève à 25 000 000 € HT. Il est précisé que la démolition des bâtiments et la dépollution du site ainsi que l'aménagement des accès, compris dans ce coût global, font l'objet de consultations séparées.

L'objectif est une livraison du nouvel équipement fin d'année 2029.

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Cette opération relève d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre. Cette procédure prévoit une première phase de sélection des candidatures par Grand Chambéry après avis d'un jury compétent. Lors de la deuxième phase, les candidats sélectionnés reçoivent le programme technique détaillé puis remettent un projet, rendu anonyme dès sa réception. Après avis du jury sur ces projets, l'anonymat est levé et des négociations sont engagées avec le(s) lauréat(s) du concours désigné(s) par Grand Chambéry. Enfin, le marché est attribué par le Bureau.

Il est proposé que soient sélectionnés trois candidats à l'issue de la première phase, que le projet demandé à ces candidats corresponde à un rendu niveau esquisse ESQ + et que la prime obligatoire à leur verser soit d'un montant maximal de 65 000 € HT par équipe, soit un montant total maximal de 195 000 € HT.

L'indemnité versée au lauréat viendra en déduction du prix du marché de maîtrise d'œuvre qui sera ensuite contractualisé.

Conformément au code de la commande publique, le jury à voix délibérative est présidé par le président ou son représentant. Il est constitué des membres élus de la commission d'appel d'offres et d'un collège de personnalités ayant les mêmes qualifications ou des qualifications équivalentes à celles exigées pour participer au concours. Ces dernières participant aux séances des jurys de concours seront indemnisées.

Les compétences suivantes sont exigées pour concourir :

- architecture (architecte devant être inscrit à l'Ordre),
- thermique, fluides, énergies, simulation thermique dynamique,
- électricité (CFO, CFA), CSSI, y compris photovoltaïque,
- économie de la construction,
- structure (béton / bois / métal),
- VRD,
- aménagement paysagers
- conception technique d'infrastructures énergétiques et de réseaux pour le rechargement électrique et GNV de véhicules.

Calendrier prévisionnel

A titre d'information, le calendrier prévisionnel serait le suivant :

- avril 2025 : sélection des candidatures,
- septembre 2025 : remise des projets,
- octobre 2025 : désignation du lauréat,
- décembre 2025 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
- janvier 2026 : démarrage des études,
- juin 2027 : consultation des entreprises de travaux,
- octobre 2027 : démarrage des travaux,
- fin 2029 : livraison de l'équipement.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 relative à l'implantation du nouveau centre d'exploitation des bus urbains,

Vu l'avis du comité de pilotage du 30 janvier 2025,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2125-1 2°, R. 2162-15 à R. 2162-21, R. 2172-2, R. 2122-6, R. 2162-22 et R. 2162-24,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,

Article 2 : d'approuver le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse +, et la fixation de la prime allouée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement du concours à hauteur de 65 000 € HT au maximum,

Article 3 : d'approuver le versement d'une indemnité de 500 € HT aux trois personnalités du collège des professionnels,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir afférents à la procédure de concours.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **056-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33248H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33248H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025